

COMPTE RENDU DU BUREAU DE LA CLE

Du 1^{er} octobre 2013

Membres présents :

BRELY Christian	Fédération de Pêche
CROZIER Gérard	Maire Alex et Président CLE
DURAND Yann	Syndicat des Irrigants de la Drôme
DEGUEURCE Bertrand	Mairie St Benoît-en-Diois
GARCIA Basile	Chef de service, DDT
LAGARDE Henri	Maire, Menglon
MATHIEU Roger	FRAPNA
ROCHE André	CCC
VEILLET Jean-Jacques	Président de l'ASL, Vallée de Boulc

Autres présents :

FERMOND Chrystel	Chargé de mission Animatrice du SAGE, SMRD
GONNET Fabrice	Chargé de mission Patrimoine naturel, SMRD
KLEIN Robert	Président du SYGRED
ROULLAIS Gisèle	DDT, Service SEFEN

Membres excusés :

Représentants Agence de l'eau RMC, ARS, DREAL RA, ONEMA

BUIS Bernard	Président du SMRD
GOUBLE Josette	Mairie, Livron-sur-Drôme
MONGE Franck	CCPS
ROCHE Jean-Charles	Mairie, Crest
SERRET Jean	Conseiller général

Ordre du jour :

- 1- Validation des comptes rendus du 5 décembre 2012 et du 15 février 2013
- 2- Portés à connaissance sur :
 - l'approbation du SAGE, suite à l'enquête publique
 - l'avancement de l'étude géomorphologique et de la gestion du transport solide
 - la concertation suite à l'étude de détermination des volumes prélevables et la rédaction d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau
 - les indicateurs de suivi du SAGE
- 3- Demande d'autorisation ministérielle de transport de gaz n°AM-RE1-0021 (Eridan)
- 4- Préparation de l'avis de la CLE sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- 5- Points divers.

1- Validation des comptes rendus du 5 décembre 2012 et le 15 février 2013

G. CROZIER ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur les projets de compte rendu précédents.

J.J. VEILLET fait part de délais trop tardifs dans la fourniture de ces documents.

G. CROZIER essaiera de raccourcir ces délais pour faciliter les relectures. En l'absence de remarques, les deux comptes rendus des précédents bureaux sont adoptés.

2- Portés à connaissance sur :

a. l'approbation du SAGE, suite à l'enquête publique

C. FERMOND explique que le SAGE a été adopté le 1^{er} juillet 2013 et diffusé à toutes les communes du territoire et aux membres de la CLE. Avec cet arrêté préfectoral, le règlement est maintenant applicable et le délai de mise en compatibilité court. Le site internet du SMRD a été mis à jour pour intégrer le nouveau SAGE, via une nouvelle rubrique ludique de 'comment agir' par usage. La mise en ligne a eu lieu début septembre. Un 'Inf'eauDrom' sur le SAGE sera diffusé dans toutes les boîtes aux lettres du bassin versant mi-octobre.

A la demande du bureau, un mail sera adressé à l'ensemble des communes du bassin pour connaître leur besoin en plaquette et CD du SAGE à mettre à disposition du public.

b. l'avancement de l'étude géomorphologique et de la gestion du transport solide

Suite au COPIL de mi-phase 2, des réunions locales ont eu lieu cet été. La phase 2 doit être validée d'ici la fin de l'année. En parallèle, la commission « transport solide et espace fonctionnel » sera sollicitée pour réfléchir à la délimitation concrète de l'espace fonctionnel qui s'appuiera sur les données fournies par le bureau d'étude en fin de phase 2.

C. FERMOND évoque les travaux de curage des pièges à l'amont du Claps. La DIG a été obtenue. L'entreprise BRUN a été choisie suite à appel d'offre. Les travaux doivent commencer, mais les niveaux d'eau sont trop importants.

H. LAGARDE est inquiet : ces travaux sont importants et doivent avoir lieu rapidement, avant l'hiver.

B. GARCIA pense que le CCTP a été trop ambitieux s'il prévoit de travailler à sec. Il propose qu'une réunion ait lieu rapidement entre l'ONEMA, la DDT et le SMRD sur place pour enclencher les travaux dans les meilleures conditions et les meilleurs délais.

Le bureau souhaite être informé des suites de ces travaux.

c. la concertation suite à l'étude de détermination des volumes prélevables et la rédaction d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau

C. FERMOND explique que la concertation, suite aux résultats de l'étude de détermination des volumes prélevables, a démarré. Une première réunion de la commission thématique ad-hoc a eu lieu le 17 juillet, qui a nommé P. LEEUVENBERG Vice-président en charge de cette commission. Les objectifs de réduction de prélèvements fixés par l'étude sont entendus. Suite à cette commission, des bilatérales se sont déroulées en septembre avec les principaux réseaux AEP dont les rendements sont inférieurs à 70% et le secteur agricole. Un Plan de gestion de la ressource est en cours de rédaction, qui inclura les projets permettant d'atteindre les objectifs retenus.

R. KLEIN remercie la CLE pour son soutien dans cette démarche de recherche de substitution. Il évoque :

- la création de l'Organisme unique de gestion concertée,
- le respect nécessaire de la Loi,
- la fusion de 19 syndicats d'irrigation représentant 24 000 Ha qui permettra au SID constitué d'avoir plus de moyen pour porter de gros projets,
- et les projets retenus :

- remontée de l'eau du Rhône via le réseau Alex-Montoison à l'horizon 2016/2017 :

Le syndicat d'Etoile-Livron était inquiet pour ses propres ressources. Maintenant rassuré, les démarches d'autorisation légales ont commencé pour alimenter entièrement le réseau historique du SIAM avec cette nouvelle ressource.

Le projet est budgétisé à 7 000 000 € financés de la façon suivante :

- Eridan : 1 000 000 €

- AERMC : 50% + application du barème en fonction du nombre de m³ substitués
- CG26 : 250 000 € cette année
- FEDER : sollicités mais taux non connu
- Autofinancement réparti entre le SID et les irrigants individuels

La première tranche de travaux, qui ne nécessite pas de dépôt de dossier Loi sur l'eau, doit démarrer sous deux ans pour commencer à utiliser les crédits mis à disposition.

- *extension de la retenue actuelle du réseau historique de Crest Sud de façon à lui donner une autonomie de 10j par rapport à ses prélèvements dans la Drôme*
- *alimentation du réseau historique de Crest Nord par les Juanons*

B. GARCIA avoue que la fusion des syndicats a été une véritable réussite. Il félicite la capacité du SID à faire émerger des projets lourds et à mobiliser les financeurs.

R. MATHIEU demande quel lien existe avec le projet ERIDAN pour avoir obtenu cette subvention ?

R. KLEIN explique que le projet ERIDAN va traverser beaucoup de terrains agricoles et qu'ERIDAN a proposé des mesures compensatoires qu'il a su saisir, avec l'appui du Préfet.

Y. DURAND complète en précisant que tous les tracés de réseaux ne sont pas connus ou oubliés. Lors des travaux, il risque d'y avoir des ruptures de canalisations entraînant des fuites, d'une part, et des ruptures d'alimentation de l'autre.

R. MATHIEU demande comment seront dépensés les 7 000 000 € du projet ?

R. KLEIN évoque l'étude d'impact, une station de pompage, un sur-presseur, le recalibrage de la station d'Etoile/Livron, un raccordement de 500 à 600 m à réaliser, etc.

d. les indicateurs de suivi du SAGE

Concernant ce point, C. FERMOND évoque les 48 indicateurs imaginés lors de la révision du SAGE pour en suivre les effets sur le territoire. Un travail d'initialisation de ces indicateurs a commencé, mais certains semblent, à l'usage, inadaptés ou trop complexes. Une commission thématique « observatoire » doit se réunir pour acter les modifications à instaurer dans les indicateurs pour les rendre opérationnels. Ils seront ensuite présentés à l'occasion d'une CLE plénière en fin d'année ou début d'année prochaine.

3- Demande d'autorisation ministérielle de transport de gaz n°AM-RE1-0021 (ERIDAN)

G. CROZIER présente ce dossier de demande d'autorisation.

C. BRELY constate que si beaucoup de communes ne souhaitent pas voir passer ERIDAN sur leur territoire, le SID y voit un intérêt à ce que le projet se fasse.

R. KLEIN répond que ce type de projet se fera de toutes les façons. Dans ce cas, il vaut mieux travailler intelligemment avec les maîtres d'ouvrage que de lutter inutilement.

B. GARCIA confirme qu'il s'agira d'une mesure compensatoire prévue.

G. CROZIER rappelle qu'il s'agit d'un projet d'intérêt général, expliqué et présenté par le Préfet lors d'une réunion réunissant l'ensemble des maires concernés. S'il existe une problématique sur certains territoires, la concertation et la prise en compte des inquiétudes des personnes concernées et des enjeux environnementaux ont été, sur notre territoire, une priorité pour le projet ERIDAN.

A. ROCHE cite l'exemple du TGV. Les travaux n'étaient pas les bienvenus mais, aujourd'hui, il est apprécié et souhaité partout.

Y. DURAND pense que les communes seront également indemnisées.

G. CROZIER n'a pas d'information à ce sujet.

Post-réunion : après vérification, G. CROZIER confirme que les seules indemnités aux communes concernent les éventuels dommages sur terrains communaux. Les communes sont considérées comme les autres propriétaires.

J.J. VEILLET s'étonne de voir une entreprise privée décider seule des projets qu'elle financera en tant que mesure compensatoire. L'Etat et les collectivités lui semblent plus à même de décider où est l'intérêt général.

G. CROZIER et B. GARCIA répondent que ERIDAN recherchait des projets conséquents et collectifs. Celui du SID est un, ainsi que les 4 autres projets agricoles qui seront financés et celui du CG pour le pôle Ecotox. ERIDAN ne peut pas multiplier les porteurs de projets indemnisés.

G. CROZIER lit le projet d'avis qui a été communiqué par mail aux membres du bureau avant la séance.

Même si chaque agriculteur a été rencontré et que le tracé a été revu avec précision pour limiter les impacts, il est proposé de compléter le courrier en attirant l'attention sur la remise en état et la prise en compte du secteur agricole et de tous les réseaux impactés par les travaux.

G. CROZIER et B. GARCIA proposent de solliciter la participation des acteurs aux réunions de chantier pour anticiper tout problème pendant les travaux.

C. BRELY demande à ce que l'on insiste sur la préservation des milieux aquatiques.

Le bureau autorise le Président à signer le projet d'avis sous réserve de la prise en compte des remarques faites en séance.

4- Préparation de l'avis de la CLE sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

F. GONNET présente le projet de SRCE, chantier Etat-Région RA, traduction de la trame verte et bleue au niveau local.

Les zones humides, frayères et espaces de mobilité invoqués au SRCE sont bien connus sur le territoire grâce aux travaux du SAGE.

Sur le bassin de la Drôme, le SRCE n'identifie pas d'enjeu prioritaire.

Un comité technique a été créé pour suivre la mise en œuvre opérationnelle du SRCE. F. GONNET précise que tous les syndicats de rivière en font partie, sauf le SMRD.

Le bureau est d'avis de demander à proposer d'intégrer le SMRD au Comité technique de suivi du SRCE.

F. GONNET présente les objectifs du SRCE en faisant un parallèle avec les objectifs du SAGE. Qu'il s'agisse du volet zones humides, de la restauration, de la continuité écologique, de stopper la perte de biodiversité, de la définition et de l'entretien de l'espace fonctionnel ou de la dynamique naturelle du transport solide, le SAGE actuel est déjà compatible avec le futur SRCE.

J.J. VEILLET demande confirmation que tout ce qui sera demandé au SRCE est déjà au SAGE.

F. GONNET répond que oui, le SAGE est même plus précis vis-à-vis des documents d'urbanisme que le SRCE actuel.

C. BRELY constate que le bon état écologique n'est malgré tout pas atteint partout.

B. GARCIA explique le principe des mesures compensatoires :

1- la notion d'évitement prime

2- s'il est impossible d'éviter une action, on en réduit les impacts au maximum

3- si les impacts sont encore jugés trop importants, on impose des mesures compensatoires.

R. MATHIEU pense que la vie sera de plus en plus difficile. Les ressources s'effondrent et les gouvernements seront obligés d'être de plus en plus durs. Tout va coûter plus cher.

Y. DURAND évoque la mondialisation de l'économie. Il constate que le territoire est malgré tout en avance sur d'autres à ce niveau.

Le bureau souhaite qu'une proposition d'avis favorable soit rédigée dans le sens des discussions qui se sont tenues et qu'il soit proposé à la prochaine CLE plénière en précisant bien que le bureau a analysé le dossier.

5- Points divers

Suite à une question posée sur le contenu des points divers, C. FERMOND rappelle que cette mention est inscrite systématiquement dans tous les ordres du jour pour laisser la possibilité aux membres du bureau d'ajouter des sujets. S'ils sont connus avant la séance, ils sont inscrits à l'ordre du jour ou communiqués par mail.

G. CROZIER annonce que le point divers de ce jour est le dépôt du dossier de demande de prélèvement au Syndicat Intercommunal Ouvèze-Payre (SIOP) au Ventis. Cette demande d'avis est intervenue hier et n'a pu être rajoutée au bureau d'aujourd'hui. Il propose de fixer une nouvelle date pour en parler et travailler un avis à présenter en CLE plénière.

G. CROZIER propose la date du 8 novembre matin pour le prochain bureau dont l'ordre du jour sera essentiellement le dossier SIOP. La CLE plénière est fixée au 13 novembre matin à Menglon.

H. LAGARDE est ravi de la proposition de G. CROZIER et accepte avec plaisir d'accueillir la prochaine CLE sur sa commune.

G. CROZIER remercie l'assemblée pour la qualité de ces échanges et lève la séance.